



ANNEXE 7A - Voies d'accès à la résidence permanente pour les résidents de Hong Kong: Volet A - Diplômés au Canada

Le demandeur principal doit remplir cette demande.

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom de famille (tel qu'indiqué sur votre passeport)	Prénom(s) (tel(s) qu'indiqué(s) sur votre passeport)
IUC/numéro de client	Date de naissance (AAAA-MM-JJ)

SECTION 2 : TITRES DE COMPÉTENCE CANADIENS

Au cours des trois années précédant la présentation de votre demande, avez-vous obtenu d'un établissement d'enseignement désigné au Canada :

- un grade postsecondaire;
- un diplôme d'études postsecondaires pour avoir réussi un programme d'une durée d'au moins deux ans; **ou**
- un titre de compétence d'études supérieures pour avoir réussi un programme d'une durée d'au moins un an :
 - dont les exigences préalables à l'admission étaient un grade ou un diplôme postsecondaire;
 - et** le grade ou diplôme postsecondaire vous a été décerné tout au plus 5 ans avant le début du programme d'études supérieures.

REMARQUE : Le programme d'études peut porter sur n'importe quel domaine, et **au moins 50 %** du programme doit avoir été suivi en sol canadien, que ce soit en classe ou en ligne.

SECTION 3 : COMMUNICATION

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). Ils seront utilisés pour le traitement d'une demande. Les renseignements personnels fournis peuvent être communiqués à d'autres institutions fédérales et à des tiers aux fins de vérification des renseignements et de la recevabilité. Les renseignements personnels fournis peuvent aussi être communiqués à des organismes d'application de la loi aux fins de validation de l'identité, de la recevabilité et de l'admissibilité. Les renseignements personnels fournis peuvent également être communiqués à des gouvernements provinciaux/territoriaux et à des gouvernements étrangers aux fins de vérification de la recevabilité et de l'admissibilité.

Les renseignements personnels peuvent aussi servir à des fins comme la recherche, les statistiques, l'évaluation des programmes et des politiques, la vérification, la conformité, l'intégrité des programmes, la gestion des risques, la recevabilité à des programmes subséquents, l'assurance de la qualité, l'élaboration de stratégies et la production de rapports.

Le fait de ne pas fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire pourrait entraîner des retards dans le traitement de la demande, voire son rejet. La *Loi sur la protection des renseignements personnels* accorde à une personne le droit d'accéder à ses renseignements personnels et d'obtenir leur protection et d'en demander la correction. Si vous n'êtes pas satisfait de la manière dont IRCC gère vos renseignements personnels, vous pouvez exercer votre droit de déposer une plainte auprès du [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#). La collecte, l'utilisation, la communication et la consignation de vos renseignements personnels sont décrites plus en détail dans les fichiers de renseignements personnels PPU 008, PPU 013 et PPU 042 d'IRCC.